

Québec, le 19 mars 2012

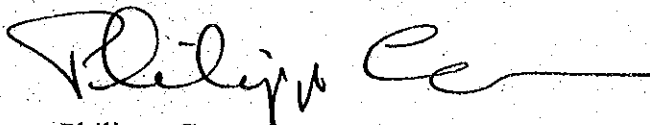
Madame Anick Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition par le député de Mercier le 6 décembre 2011, pétition demandant à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en place une commission parlementaire itinérante sur les drogues à l'école, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Philippe Cannon

p. j. 1

Québec, le 19 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 4A4

Cher collègue,

Le 6 décembre 2011 était déposé, à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 479 personnes dans le but de mettre sur pied une commission parlementaire itinérante sur les drogues à l'école, et ce, considérant qu'elles sont trop facilement accessibles dans les écoles secondaires. La commission parlementaire viserait « à trouver des moyens de mieux sensibiliser les jeunes et la population aux dangers de la drogue et de mettre en place un plan d'action spécifique pour lutter contre la consommation de stupéfiants dans chaque école ».

Pour prévenir la toxicomanie et lutter contre le trafic de drogues à l'école, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) travaille déjà en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi qu'avec la Sûreté du Québec.

Chaque année, le MELS transmet, à toutes les écoles qui en font la demande, du matériel gratuit produit par le MSSS pour l'animation d'activités préventives à l'intention des jeunes du dernier cycle du primaire et du secondaire, dans le cadre de la Semaine de prévention de la toxicomanie. Ce type de collaboration avec le MSSS permet ainsi de réaliser des activités de prévention de la toxicomanie, tant au primaire qu'au secondaire, qui favorisent notamment le développement de l'affirmation de soi, la capacité à résoudre des conflits, à résister à la pression sociale ou à celle de ses pairs. Le renforcement de ces facteurs de protection permettra aux jeunes d'éviter ou de réduire la consommation d'alcool ou d'autres drogues.

...2

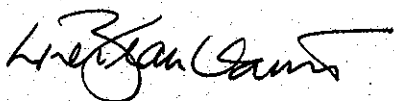
Une collaboration est également établie entre les écoles et la Sûreté du Québec par l'intermédiaire du Programme d'intervention en milieu scolaire. Ce programme, appliqué dans plus de 200 écoles secondaires, a pour but de lutter contre les drogues, le taxage et la violence à l'école. Il fournit aux policiers et à la direction de l'école un instrument leur permettant de préparer un plan d'action concerté relativement à ces trois problématiques. Le rôle du policier en milieu scolaire consiste à prévenir la consommation de drogues, à lutter contre le trafic de ces drogues à l'école, à sécuriser les jeunes qui ne consomment pas, à identifier et à aider rapidement les consommateurs, à identifier les trafiquants à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ainsi qu'à les poursuivre devant les tribunaux.

Localement, d'autres initiatives de prévention sont déployées dans les écoles, et ce, avec la collaboration d'organismes de la communauté ayant une expertise dans le domaine de la prévention de la toxicomanie. Le Ministère encourage le réseau scolaire à déployer des actions basées sur les recommandations d'experts, telles que décrites par l'Institut national de santé publique du Québec.

Selon une enquête réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, le nombre de jeunes qui consomment des drogues a diminué significativement, passant de 43 % en 2000 à 28 % en 2008.

En conclusion, l'ensemble des actions et les collaborations avec les partenariats existants, tant pour prévenir que pour lutter contre la toxicomanie chez les jeunes, rejoignent les objectifs poursuivis par les signataires de la pétition.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LINE BEAUCHAMP